



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **lundi 19 septembre 2022 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'à nouvel ordre, par l'arrêté ministériel 2022-035.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/
greffière-trésorière

8654-09-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8655-09-22

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 août 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du 16 août 2022 a été remis électroniquement le 15 septembre 2022 à tous les élues et élus;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

8656-09-22

Adoption des comptes et salaires du mois d'août 2022, ont été vérifiés par Mme Cindy Paquin, conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE les comptes au montant de 121 246.10 \$ et les salaires nets au montant de 31 018.19 \$, du mois d'août 2022, vérifiés par Mme Cindy Paquin, conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a 1 personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- L'entretien de nos chemins
- L'entretien des accotements
- Respect lors des séances du conseil

La période de questions commence à 20 h 02 pour se terminer à 20 h 15.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports des employés ou départements pour le mois d'août 2022;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois d'août 2022;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Rapport camp de jour 2022

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Demande de commandite – Club du Bonheur;
- 6.2 Appui au projet d'une murale tridimensionnelle dans le parc des Moussaillons déposé par l'artiste Émilie B. Côté au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 6.3 Permanence de Mme Kathy Viel, adjointe administrative;
- 6.4 Fin d'emploi de l'employé no 13-0150, coordonnateur des loisirs et du développement;
- 6.5 Fin d'emploi de l'employé no 13-0118 au poste de journalier (période estivale) et préposé au démarrage et à l'entretien de la patinoire (période hivernale);
- 6.6 Engagement d'un coordonnateur des loisirs et du développement;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- 6.7 Prendre acte de la démission de l'employé no 13-0155, technicien comptable et autorisation d'afficher le poste;
- 6.8 Engagement d'une technicienne comptable;
- 6.9 Octroyer un contrat de piquetage le long de la rue Boutin et de la rue Falardeau à Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre;
- 6.10 Autorisation pour une carte de débit Desjardins pour dépôt seulement;
- 6.11 Autorisation de transactions « Petite caisse » chez Desjardins;
- 6.12 Établir un prix de vente pour les terrains à vendre (chemin de l'Eske et pour le 81, rue Bellehumeur);
- 6.13 Offre de service pour la vente de terrains;
- 6.14 Refinancement d'un montant de 87 200 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2022;
- 6.15 Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie;
- 6.16 Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2022;
- 6.17 Autoriser la programmation de la fête de Noël 2022 ;
- 6.18 Motion de félicitations à la Ferme laitière et céréalière Rose Haven;
- 6.19 Prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur;

8657-09-22

Demande de commandite – Club du Bonheur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite pour la location de la salle Lorraine du Centre Richelieu pour le samedi 12 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette soirée prendra la forme d'un banquet, suivi d'une soirée dansante, soulignant le 40^e anniversaire du Club;

ATTENTU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit couvrir les frais récurrents rattachés au Centre Richelieu et c'est par la location des salles qu'il y parvient;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville commandite à 50 % le coût de la location de la salle Lorraine au Club du Bonheur.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8658-09-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Appui au projet d'une murale tridimensionnelle dans le parc des Moussaillons déposé par l'artiste Émilie B. Côté au Conseil des arts et des lettres du Québec

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du projet proposé par l'artiste en arts visuels Émilie B. Côté;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est convaincu que cette initiative embellira la municipalité, rendant la qualité de vie des citoyens encore meilleure, tout en moussant la venue de touristes culturels;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est convaincu que cette œuvre publique aura une incidence positive sur la carrière de l'artiste;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville apporte quelques commentaires :

- Que soit inséré une structure 3D pouvant permettre aux visiteurs de s'y insérer;
- De s'assurer que la constellation soit assez solide et assez haute afin que les visiteurs ne puissent grimper sur la structure;
- D'ajouter une touche de couleur vive.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à fournir la main-d'œuvre pour certaines parties de la réalisation de l'œuvre et son installation, ainsi qu'à assumer les frais pour la location de certains équipements nécessaires à la réalisation du projet (élévateur-ciseau, échelle, etc.);

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise un montant jusqu'à 5 000 \$, incluant la main-d'œuvre et les frais de location;

QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention de la subvention;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville planifiera les montants au budget 2023.

« Adopté »

8659-09-22

Permanence de M^{me} Kathy Viel, adjointe administrative

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M^{me} Kathy Viel en date du 28 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu un rapport verbal de sa supérieure immédiate recommandant la permanence;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne la permanence à M^{me} Kathy Viel pour le poste d'adjointe administrative et qu'elle aura droit aux avantages sociaux de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;

QU'elle aura droit au plan de régime de retraite collectif en date de la paye débutant le 25 septembre 2022 au taux de contribution suivant : employé 3,5 %, municipalité 3,5 %;

QU'elle aura droit à l'assurance collective en date de la paye débutant le 25 septembre 2022, la contribution municipale est de 40 % sur le plan individuel, la contribution de la salariée est de 60 % plus la contribution familiale, si applicable;

QUE son taux horaire est de 23.70 \$ pour 35 heures du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

« Adopté »

8660-09-22

Fin d'emploi de l'employé n° 13-0150, coordonnateur des loisirs et du développement

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé l'employé n° 13-0150, le 6 juin 2022, au poste de coordonnateur des loisirs et du développement;

ATTENDU QUE la période de probation des employés selon la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville, article 3 est de six mois;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville rompt le lien d'emploi avant la fin de la période de probation, soit en date du 27 juillet 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité lui verse le préavis de deux semaines et paye les banques de temps qui lui sont dues.

« Adopté »

8661-09-22

Fin d'emploi de l'employé n° 13-0118 au poste de journalier (période estivale) et préposé au démarrage et à l'entretien de la patinoire (période hivernale)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé l'employé n° 13-0118, le 16 juin 2018, au poste de surveillant du REL;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE l'employé n'a pas la permanence à la municipalité de Lorrainville puisqu'il occupe un emploi à certaines périodes de l'année, à date à peu près fixe, en raison de la nature du travail accompli;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite restructurer les tâches reliées à la patinoire;

ATTENDU QUE le travail de l'employé saisonnier se terminait le 10 septembre 2022 avec l'arrivée de l'automne;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville tient à le remercier pour toutes les bonnes années qu'il nous a donnés et lui souhaite une bonne continuité dans ses projets;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville rompt le lien d'emploi en date du 10 septembre 2022 en indiquant sur le relevé d'emploi le code A – manque de travail / Fin de saison ou de contrat.

« Adopté »

8662-09-22

Engagement d'un coordonnateur des loisirs et du développement

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'un coordonnateur des loisirs et du développement, et ce, le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le jeudi 18 août 2022 par le comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE la description de tâches a été remise aux candidats;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Francis Prud'homme;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M. Francis Prud'homme au poste de coordonnateur des loisirs et du développement en date du 6 septembre 2022 aux conditions de travail suivantes :

- Période de probation de six mois;
- Salaire horaire de 25.69 \$;
- Semaine de travail de 35 heures (horaire variable selon la saison et les projets en cours);
- Selon les conditions des Normes du travail jusqu'à la permanence.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

8663-09-22

Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0155, technicien comptable et autorisation d'afficher le poste

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé l'employé n° 13-0155, le 1^{er} août 2022, au poste de technicien comptable;

ATTENDU QUE l'employé a choisi de ne pas quitter son employeur actuel;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la démission de l'employé n° 13-0155 en date du 16 août 2022 et lui paye les banques de temps qui lui sont dues;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'affichage d'un poste de technicien/ne comptable.

« Adopté »

8664-09-22

Engagement d'une technicienne comptable

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'une technicienne comptable, et ce, le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022 par le comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE la description de tâches a été remise aux candidats;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M^{me} Patricia Labrie-Hénault;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Patricia Labrie-Hénault au poste de technicienne administrative en date du 12 septembre 2022 aux conditions de travail suivantes :

- Période de probation de six mois;
- Salaire horaire de 25.63 \$;
- Semaine de travail de 35 heures du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h;
- Selon les conditions des Normes du travail jusqu'à la permanence.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8665-09-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Octroyer un contrat de piquetage le long de la rue Boutin et de la rue Falardeau à Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire vendre les terrains de la rue Boutin et de la rue Falardeau;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu un estimé des coûts;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie un contrat à Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre pour le piquetage le long de la rue Boutin et de la rue Falardeau, pour un montant total de 5 980 \$ plus les taxes, soit 13 lots à 460 \$ / chacun;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avait déjà prévu ce montant au budget 2022.

« Adopté »

8666-09-22

Autorisation pour une carte de débit Desjardins pour dépôt seulement

ATTENDU QUE l'utilisation d'une carte de débit Desjardins pour dépôts seulement nécessite une autorisation émanant du conseil municipal;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Patricia Labrie-Hénault, technicienne administrative, à obtenir une carte de débit Desjardins pour dépôt seulement.

« Adopté »

8667-09-22

Autorisation de transactions « Petite caisse » chez Desjardins

ATTENDU QUE Desjardins demande une autorisation du conseil municipal pour permettre aux employés d'avoir de l'argent comptant et d'encaisser des chèques de « Petite caisse » sans passer par leurs comptes personnels;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Patricia Labrie-Hénault, technicienne comptable, à encaisser le chèque « Petite caisse » et à obtenir de l'argent comptant.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8668-09-22

Établir un prix de vente pour les terrains à vendre

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire modifier le prix de vente des terrains à vendre;

ATTENDU QUE ce dossier a été discuté en comité plénier;

ATTENDU QUE les démarches sont en cours par la municipalité afin que les infrastructures électriques soient en place pour les terrains du chemin de l'Esquer;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville affiche les terrains du chemin de l'Esquer au coût de 30 000 \$, taxable;

QUE les coûts de prolongement de l'électricité seront refacturés aux acheteurs des terrains du chemin de l'Esquer par la municipalité de Lorrainville;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville affiche le terrain du 81, rue Bellehumeur et les terrains de la rue Boutin, avec l'eau et égout au coût de 15 000 \$, taxable;

QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville affiche les terrains de la rue Falardeau, avec l'eau et égout au coût de 20 000 \$, taxable.

« Adopté »

8669-09-22

Offre de service pour la vente de terrains

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre de service de M^{me} Clara Meunier Gauthier, courtière immobilière Royal LePage, pour la vente de 14 terrains résidentiels et 3 lots de 25 acres pour de l'agriculture biologique ou sans pesticide;

ATTENDU QUE la description des terrains est la suivante :

- 81, rue Bellehumeur, lot 5 686 294, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 67, rue Boutin, lot 5 686 282, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 71, rue Boutin, lot 5 686 283, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 75, rue Boutin, lot 5 686 284, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 79, rue Boutin, lot 5 686 285, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 66, rue Boutin, lot 5 686 290, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 70, rue Boutin, lot 5 686 291, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 74, rue Boutin, lot 5 686 292, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 78, rue Boutin, lot 5 686 293, zoné Ra408, au prix de vente total de 15 000 \$, taxable;
- 40, rue Falardeau, lot 5 686 298, zoné Ra408, au prix de vente total de 20 000 \$, taxable;
- 44, rue Falardeau, lot 5 686 299, zoné Ra408, au prix de vente total de 20 000 \$, taxable;
- 48, rue Falardeau, lot 5 686 300, zoné Ra408, au prix de vente total de 20 000 \$, taxable;
- 52, rue Falardeau, lot 5 686 301, zoné Ra408, au prix de vente total de 20 000 \$, taxable;
- 56, rue Falardeau, lot 5 686 302, zoné Ra408, au prix de vente total de 20 000 \$, taxable;
- 20, chemin de l'Esquer, lots 6 432 094 et 6 432 095, zoné Ind/aa2, au prix de vente total de 30 000 \$, taxable;
- 30, chemin de l'Esquer, lots 6 432 096 et 6 432 097, zoné Ind/aa2, au prix de vente total de 30 000 \$, taxable;
- 40, chemin de l'Esquer, lots 6 432 098, 6 432 099 et 6 432 100, zoné Ind/aa2, au prix de vente total de 30 000 \$, taxable;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde le contrat de vente à M^{me} Clara Meunier Gauthier, courtière immobilière Royal LePage, avec une commission de 1 000 \$ pour les terrains des rues Boutin et Bellehumeur, de 1 250 \$ pour les terrains de la rue Falardeau et de 2 000 \$ pour les terrains du chemin de l'Esquer, payable par la municipalité (et non le notaire) suite à l'enregistrement de la vente (sur réception d'une facture);

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire et M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat.

« Adopté »

8670-09-22

Refinancement d'un montant de 87 200 \$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2022

ATTENDU QUE le prêt n° 4 vient à échéance le 12 octobre 2022;

ATTENDU QUE le montant à refinancer est inférieur à 100 000 \$, nous devons transiger directement avec notre institution financière;

ATTENDU QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise qu'un emprunt par billet au montant de 87 200 \$ soit réalisé auprès de Caisse Desjardins du Témiscamingue;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés sur un terme de 5 ans;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire ou M^{me} Aline Beauregard, mairesse suppléante, et M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce refinancement.

« Adopté »

8671-09-22

Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du projet d'entente modifiée;

ATTENDU QUE ce projet d'entente modifiée fait suite à l'acceptation de l'intégration des municipalités de Guérin, Nédélec et Notre-Dame-du-Nord à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville aimerait avoir des précisions sur les postes temporaires de l'entente initiale versus les postes occupés maintenant au sein de la RISIT;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est en désaccord avec la modification proposée sur la durée et renouvellement et aimerait obtenir des précisions;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande qu'une rencontre soit planifiée avec tous les délégués municipaux, les maires et mairesses accompagnés (s) de leurs directrices (teurs) de toutes les municipalités concernées par l'entente.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8672-09-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autoriser la programmation de la fête de l'Halloween 2022

ATTENDU QUE le Comité événementiel de Lorrainville veut faire la fête de l'Halloween le 31 octobre 2022 :

- Présence des Frères Collini;
- Présence des sorcières blanches du Témiscamingue;
- Plus de 25 figurants;
- Lundi 31 octobre 2022 de 18 h à 21 h;
- Au Centre Richelieu à la salle Notre-Dame;
- Voir Facebook pour plus de détails.

ATTENDU QU'il y aura une cinquantaine de bénévoles pour que cette journée soit un succès;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fête de l'Halloween tel que proposée par le Comité événementiel mentionnée ci-haut et avise son assureur (la MMQ);

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le porte-à-porte de 18 h à 21 h le 31 octobre 2022.

« Adopté »

8673-09-22

Autoriser la programmation de la fête de Noël 2022

ATTENDU QUE le Comité événementiel tiendra la fête de Noël à l'extérieur le dimanche 20 novembre 2022 :

- Au Centre Richelieu;
- Le Père Noël sera sous le toit de l'école;
- Il y aura deux jeux gonflables;
- Il y aura du chocolat chaud, café, etc.;
- Voir Facebook pour plus de détails.

ATTENDU QU'il y aura une cinquantaine de bénévoles pour que cette journée soit un succès;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la fête de Noël tel que proposée par le Comité événementiel mentionnée ci-haut et avise son assureur (la MMQ).

« Adopté »

8674-09-22

Motion de félicitations à la Ferme laitière et céréalière Rose Haven

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire remercier toute l'équipe de la



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Ferme Rose Haven qui n'a pas ménagé leurs efforts pour accueillir les visiteurs lors de la journée des « portes ouvertes mangeons local »;

Il est proposé par tous les conseillers et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville félicite Liliane Larose, Michel et Hans Tenhave, propriétaires de la Ferme Rose Haven d'avoir reçu le public sur leur ferme pour démystifier l'agriculture et discuter de leur quotidien;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remercie la ferme Ferme Rose Haven de faire rayonner l'agriculture et la municipalité de Lorrainville;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est fier de compter la Ferme Rose Haven parmi les agriculteurs de sa belle municipalité.

« Adopté »

8675-09-22

Prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville a reçu un estimé qui a été préparé à l'interne par les responsables des différents services dans le but d'effectuer les travaux en régie interne;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lorrainville aimerait obtenir d'autres propositions afin qu'un entrepreneur prenne en charge tout le travail du prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur;

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière à poursuivre les démarches et à octroyer le contrat en s'assurant que les coûts soient couverts, suivant l'approbation par courriel du conseil;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville officialisera les démarches à la prochaine séance du conseil.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il n'y aucune personne dans l'assistance.



No de résolution
ou annotation

8676-09-22



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Levée d'assemblée

Il est proposé par M Simon Mayer et résolu à l'unanimité des
conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 35.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code
municipal. »

